

que
trouvé
votr,
et autre
l'espous
grouve
une
liam.
—
Y.

A monsieur son frere. Apres A la Haye le 26 Decembre 1665.

Monsieur mon frere,

Si vous aviez hier la lettre que vous avez de fia pris la voie
de m'envier le 1^{er} de ce mois ille qui s'ay eu à débrouiller
les voulées qui étaient et où il se n'aboutirant à rien me fait
juger que vous fisez bien l'assiduité un peu le bon ille du Dauphin
vous étes et sede clarté si égale que les plumes François
abourent sans affectation. Et exercez vous croire plus utile
que ceux auquel vous me dites avoir droit de vous appliquer
à Genève et qui ont peu de rapport à la proposito à laquelle il ne
vous distint. En tout cas je pugnois qu'il y aurait moyen de
vous le faire toucher égual autant et plus qu'il ne le failloit:
Mais bles soa vous n'avez mis de permission de ne rien
détirer à mes raisonnemens et ne cessez de me chanter des
maladie braveous plus considérable de je ne says quelles nos
Parents paternels. Jusqu'à présent il n'en parroit aucunement
14 on a de la peine à concevoir qui sont ces Sages de Genve dont
vous intrides parler. Si jamais ils feront la peine de me
voir je stras curieux d'entendre s'ils auront de quoy prouver qu'il
est juste devant Dieu et bien devant devant les hommes qui usent
non seulement de votre age, mais de quelque age que ce soit, d'espèce
d'ordrement à la Bolonte d'une Bonne Mere, et de ce compter leur
rue les remonstrances Paternelles, qui un bon Oncle brise la fine
de lui faire pour le ramener à son divoir. Si ces Dames ent des
Enfants il y aura de quoy les instruire sur une si belle matière.
Si le n're ont point pardonnez moy si je continue ne souffrir pas
qu'ils entrent en parallole avec moy q'ondt n'auoir des trés mal
nuies à nourrir de la Jeunesse. Vous voyez bien que je ne dis pas
pas à dire Votre. Post. Car ce que je ne l'entire pas. Car de vols
devoir protéger d'une obéissance aveugle à vostre Maist'. et de vous
gauoir ou vous étes allé malgré vds ordres et mes remonstrances
c'est ce q'li surpasso ma capacité. Je laisse donc la tout ce tour
nouvement.

tournayement de vos discours, et ne veux pas faire semblant de venir
les reproches que vous m'y faites avec gaiement. Il faut écrire
au moins dont il s'agit. Vous deviez nous humilier l'honneur
d'avoir des personnes égales à nous dans cette chose justement
offensée, et l'ay demandé; parden une indiscrétion qui l'a
touche au prof et a scandalisé tout le Parlement. Si elle vous
accorde est tel gracie, a quoi je veux bien travailler avec vous,
songez, rachement à n'y plus ressasser; et s'il me vole quelque
crois au plaisir de vous, apprenez d'un bon oncle qui il n'y a rien
de si dangereux à un jeune homme que d'aborder en son sens
et de faire à soi même quand ce n'est pas plus. Veuillez
m'assez de reconnaître que je ne tiens pas trop mal.
Je prie Dieu de vous le faire considérer encore plus tard
pour avoir matière de m'en réjouir; comme je finiray
tous d'autre bon cœur que je me dir.

Monsieur mon Cousin

*B
Pr^e trs aff^r Oncl^e.
G. S. R. A.*

27
ghe
vane
t.
necq
spord
mon
re
n.
5
2

1625.

Monseigneur

Si vous n'avez pas fini de la goest des Rameaux. V
Nous prions de vous la faire faire une priere pour la Sain
te Anne ou il y a des paroles suspendues organes et
la joie m'assure que apres l'auoir entendue une fois au
moins, vous seriez bien en de vous la faire relater
souvent par l'amour de vous mme. Il ne se peut rien
qui de plus triste. Je vous attache une copie de la facon
de la Sige ou je m'assure que le Ruy qui fait
si bien tout le plus fin de la Musique, y prouvere
bien des plaisirs.

1121

Dan Geven de Lierre gela ist by meugengenng. Pr.
Hierdernommensche, mitt yf halb den aulangend,
und onwysch gen wiften ob die dene mie C. f. que
grootte gela. We niet, wordt el verantwoording
ghfond. Da fragt h. wie informis orgelde
misschien minn piffen objection quidder kommt
van delft h. ist enigemal giffanden gela. min gela
ist C. f. g. godt de verantwoording van dene vondighe.

A monsieur mon Amis A La Foage le 26^e Nov^r. 1662¹¹²²

de Maffra, à Genve.

Monsieur mon Neveu;

J'e receus auant hier la Lettre que vous avez enfin pris la peine
de m' envoyer le 15^e de ce mois. Elle que j'ay eue à remettre
les periodes, peu cohérents et ça et là n'aboutissant à rien, me fait
juger, que vous seriez bien d'étudier un peu le bon style du País où
vous êtes, et cette clarité si égale que les phrases Francoises
obtiennent sans affectation. Est extrême vous croire plus utile,
que ceux auquel vous me disiez avoir dissu de vous appliquer
à Genve, & qui ont peu de rapport à la profession à laquelle on
vous destine. En tout cas, je prie qu'il y ait moyen de
vous en faire faire ici autant et plus qu'il en bons en falloit:
Mais dès lors vous deveuvez mie en possession de nos prier
désirant à mes raisonnemens, et ne cesser de me chanter de las
philosie bravoys plus considerable de je ne scay quelles bres
Parents paternels. Jusqu'à present il n'en paroist aucun cey.
Enon a de la peine à concuevoir, qui sont ces Sages de Grece, dont
vous entendez parler, si jamais ils prirent la peine de me
voir, je seray curieux d'entendre s'ils auront de quelq' prouesse qu'il
est juste devant dieu et bien devant les hommes, qu'en f. le
non vulem^t de autre age, mais de quelque aage que ce soit, j'espere
directement à la Volonta d'une bonne Mere, & ole compter pour
riez les remonstrances Paternelles, qu'un bon Uncle prend la pines
de luy faire pour le ramener à son avenir. Si ces Parents ont des
Enfants, il y aura de quelq' les entretenir sur une belle maniere.

Si il n'en ont point, pardonnez moy si je batins ne souffrir pas
qu'ils entrent en parallele avec moy, q' on dit n'auoir pas trop mal
nuisei à leur fin de la Jeunesse. Vous m'ez bien que je ne desirais
pas à un Lettre. P. f. Car ce que je ne l'entins pas. Car de vous
voir protégé d' une obesance aveugle à votre Mere, & de vous
savoir ou vous ihes allez malgre, et ordre et mes remonstrances
c'est ce q' surpassa ma capacite. Je laisse donc la tout ce tour
reglement.

1122.

3124

tous noyement de vos discours. et ne veux pas faire semblant de vous les reproches que vous m' faites assez gaiement. Il faut vivre au point dont il s'agit : Vous deezles. vous lui laissez devant d'anciens emplois ou autres qu'il a eus (M. le justement offensé, il luy demandera pardon d'une indiscrétion qui l'a touché au bout et a scandalisé tout le Parntage. si elle vous accorde cette grâce, a quoy je veux bien travailler avec vous songer, vagement à ny plus rien tenir, et s'il me reste quelque crédit auprès de vous, apertez d'un tel oncle, qui il n'y arien de si dangereux à un Jeus homme, que d'abonder in son sens et de prier à soy mesme, quand ce ne s'raj plus, vous diry in aye de te connoistre que ce ne t'ont ay pas trompé. Je prie Dieu de vous le faire considerer encor plus tut pourz avoir matrice de m'en réjouir; comme je fay tous d'autz bon. car que je me dit.

Monsieur mon cousin

*Var. tr. aff. Ondes.
450 m.*

1227

r., que
trouvé
mort,
et aussi
l'espèce
typique
nue
?.

3

1125

to
n
to
is
ge
at
u'os
n
602
uor
rm
dis
in
onge

1126.
Vouz m'
Le suive
Dans ce
nous n'e
u la b
qu'il a
couvert, a
les moy
Mes

1126.

A donc
Je vous
que vo
un exil
une ne
qu'il a
je crois
me fait
mis a
riva, et
d'honneur
imprim
voulez
il me n
soit pa
a rien a
précéde
me faire
Me